

Vérificateur général—Loi

Cela ne veut pas dire que le gouvernement est parfait. Aucun gouvernement ne saurait être parfait. Toutefois, le vérificateur général a certes très bien coté le gouvernement actuel. Nous voulons que le vérificateur général continue de bénéficier d'une telle latitude. Son bureau doit savoir qu'il lui faut chaque année mener des vérifications et publier des rapports substantiels sur tous les ministères, et non faire des observations en passant ou des analyses ponctuelles sur tel ou tel programme.

Certes, on peut comprendre que les dépenses du gouvernement deviennent à un moment donné une question politique et partielle. Le bureau du vérificateur général risquerait alors de se faire le défenseur d'un parti pris. Ce n'est ni souhaitable ni utile. Une semaine, l'opposition peut demander la vérification des livres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou du ministère de l'Agriculture. Elle peut vouloir qu'on vérifie des revendications foncières. Les possibilités sont infinies. Nous ne voulons pas que le bureau du vérificateur général soit soumis à des pressions politiques de ce genre.

On a vu aujourd'hui à la période des questions avec quelle inquiétude l'opposition a appris que le gouvernement avait fait un grand pas en avant en ce qui a trait au projet Hibernia. Le gouvernement fédéral a pris un engagement de taille envers les Canadiens de l'Atlantique au sujet de l'exploitation du gisement pétrolifère Hibernia. Cette nouvelle nous réjouit plutôt dans la région de l'Atlantique. Nous ne voulons pas la voir utiliser à des fins politiques à la Chambre.

Aujourd'hui, l'opposition a vraiment tenté d'attirer l'attention sur autre chose que cette excellente décision économique du gouvernement fédéral. Il ne faudrait pas que le vérificateur général soit appelé cette semaine à ralentir le processus du développement économique du gisement Hibernia. Je félicite le député pour son initiative, mais, à bien y penser, je trouve que les modifications qu'il propose sont contraignantes pour le vérificateur général, inutiles et vraiment de nature à placer le bureau du vérificateur général dans une position difficile, voire à compromettre à la longue le professionnalisme de ce bureau.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je prends la parole sur le projet de loi C-288, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général. C'est d'ailleurs la troisième fois que ce député nous présente une modification à la loi qui veut permettre que le vérificateur général puisse déposer à la Chambre plus d'un rapport annuellement. L'objet du projet de loi, d'après les notes explicatives qui accompagnent le projet de loi se lit comme suit:

Actuellement, la *Loi sur le vérificateur général* prévoit que le vérificateur général doit soumettre un rapport annuel à la Chambre des communes. L'objet de ce projet de loi est de permettre à ce dernier de faire rapport à la Chambre aussi souvent qu'il l'estime nécessaire.

J'écoutais le député Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil) qui disait: On ne peut pas faire cela, le vérificateur général va en abuser. Il va nous déposer un tas de rapports qui seront peut-être embarrassants pour le gouvernement et qui donneraient une transparence peut-être exagérée à l'administration publique. Monsieur le Président, je ne peux pas m'associer à de tels propos parce que l'on sait très bien que ce vérificateur général, une personne sérieuse qui répond au

Parlement, qui est un agent du Parlement, n'a jamais eu l'intention d'abuser de ce pouvoir que lui conférerait le projet de loi C-288, c'est-à-dire faire un ou plusieurs rapports durant l'année.

Je dois dire au député de Prince-Albert (M. Hovdebo) qui est le parrain de ce projet de loi, qui a été le parrain du projet de loi C-250, en octobre 1985, et du projet de loi C-262, en octobre 1987 et qui, aujourd'hui, est le parrain du projet de loi C-288, que l'idée est bonne. D'ailleurs on l'avait accepté, au printemps 1984, alors que la Chambre, le gouvernement libéral du temps, l'Opposition officielle et même le président du Comité des comptes publics, président qui, dans son rapport à la Chambre des communes, avait suggéré, proposé que cette initiative soit approuvée par les parlementaires. Monsieur le Président, le président du Comité, à l'époque, était nul autre que le ministre d'État (Conseil du Trésor) (M. Lewis), ministre d'État, aussi *Government House Leader* de la Chambre des communes. Dans son rapport, je vais le lire textuellement parce que c'est assez intéressant, parce que, aujourd'hui, il est ministre, on penserait qu'il aurait pu convaincre ses collègues du Cabinet des bonnes intentions et de la nécessité d'une telle mesure.

Alors, je lis dans le rapport de la Chambre, le cinquième rapport du Comité des comptes publics présidé par le très compétent ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor), et l'adjoint du leader parlementaire, et il dit ceci:

« Votre Comité se dit en faveur d'un dépôt de rapports, de vérification intégrée et autres rapports de vérification, dès qu'ils sont prêts. De cette façon, votre Comité pourra étudier les constatations du vérificateur général aussitôt la vérification terminée et recommander les mesures correctives qui s'imposent. Le vérificateur général appuie cette proposition parce qu'elle lui assurera plus de souplesse et une plus grande efficacité dans la présentation de ses rapports au Parlement. »

Monsieur le Président, c'est assez simple et c'est même très bon que le vérificateur général puisse, à l'occasion, faire plus d'un rapport par année. Il me semble qu'une administration aussi importante et compliquée que celle d'administrer un pays, avec 120, 125 milliards de dollars par année, se doit, à l'occasion, de demander à une personne objective, indépendante de l'administration, qui répond au Parlement: Est-ce bien administré? Il me semble qu'un groupe, qu'un Cabinet sérieux, compétent, pourrait accepter que cette transparence administrative soit présente et soit donnée régulièrement aux députés.

● (1700)

Monsieur le Président, à l'époque, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), le président du Comité, maintenant ministre du Cabinet avait essayé, et je m'en souviens, d'obtenir le consentement de tous les partis parce qu'il croyait sérieusement que cette proposition était non seulement une bonne proposition et qu'elle donnerait beaucoup plus d'efficacité à l'administration canadienne et publique, mais qu'elle avait un élément d'efficacité aussi parce qu'elle permettait d'obtenir, de rejoindre une administration sérieuse et une transparence, une vérification régulière des comptes publics des dépenses de nos crédits.